

L'essor inexorable de la forêt

> Environnement
Les surfaces boisées ne cessent de progresser dans l'Arc alpin, au point de devenir un souci

> Une initiative parlementaire veut favoriser le défrichement par des mesures incitatives dont l'efficacité supposée est discutée

> Rien ne devrait changer sur le Plateau, malgré une pression immobilière de plus en plus forte



PHOTOS OLIVIER GUEX/PHOTO GENECH

Forêt en hiver, en Valais. Les surfaces forestières progressent régulièrement dans l'espace alpin. L'idée d'inciter les paysans de montagne à mieux s'en occuper est vivement discutée. PLAINES DU RHÔNE

Olivier Guex (ci-dessous). Le chef du Service des forêts et du paysage de l'Etat du Valais rappelle que défricher coûte cher: entre 10 000 et 25 000 francs pour un hectare. «Il faut intervenir uniquement où il y a une chance de succès.» VAL D'HERENS

Pierre-Emmanuel Buss

A droite de la route qui monte en direction de la petite station de Vercorin, à 1300 mètres d'altitude, la forêt est dense et touffue. A gauche en contrebas, on aperçoit le village de Chalais tout juste éclairé par le soleil. Depuis la voiture qui file sur la route escarpée, les maisons disparaissent par intermittence derrière des bosquets de peupliers tremblants et de bouleaux recouverts de givre. «Ce sont des espèces pionnières, les premières à s'installer, précise Olivier Guex, chef du Service des forêts et du paysage de l'Etat du Valais. Il y a une dizaine d'années, il y avait beaucoup moins d'arbres dans ce secteur. Si on ne fait rien, ils occuperont bientôt toute la clairière.»

Donnée pour agonisante dans les années 1980, la forêt suisse prend ses aises. Stable sur le Plateau, elle progresse dans les régions de montagne avec une régularité de métronome. En Valais, elle a gagné près de 10 000 hectares en dix ans pour atteindre 123 416 hectares selon l'IFN 3, dernier inventaire forestier national (période 2004-2007). En Suisse, elle gagne 4500 ha par an, soit la superficie du lac de Thoune.

Situé en bordure de la vallée du Rhône, Chalais a vu sa surface boisée progresser. Mais la situation est beaucoup plus préoccupante dans des vallées latérales comme le val d'Hérens. «Le phénomène est largement lié à la déprise agricole, explique Olivier Guex. Depuis 2006, la surface agricole utile a diminué de 10%. Les terres abandonnées

sont très vite colonisées. C'est une tendance très difficile à contraindre.» Fort de ce constat, le Service des forêts et du paysage a édité en septembre dernier un guide à l'intention des communes. Objectif: leur permettre d'identifier les surfaces prioritaires où il faut empêcher le reboisement naturel. «Il faut intervenir uniquement où il y a une chance de succès, reprend le haut fonctionnaire. Sinon, ce n'est pas la peine. Défricher coûte cher: pour un hectare de forêt, la facture varie entre 10 000 et 25 000 francs en fonction de la densité de boisement et de la déclivité.»

Donnée pour agonisante en 1980, la forêt suisse prend ses aises et progresse avec une régularité de métronome

Le financement des travaux de défrichement est mixte. «Entre 50% et 80% du coût total peut être couvert par des subventions octroyées par le Service cantonal des forêts, le Service cantonal de l'agriculture voire le Fonds suisse pour le paysage, indique Olivier Guex. Le solde est à la charge des communes et des propriétaires.»

En Suisse, où les arbres recouvrent près d'un tiers du territoire, défricher constitue un tabou. Depuis 1874, la forêt dispose d'un article constitutionnel qui garantit sa protection (lire ci-dessous). Pour faire face à la progression des sur-

faces boisées, le parlement s'apprête à modifier la Loi fédérale sur les forêts. Objectif: assouplir l'obligation de compenser à 100% les surfaces défrichées par du reboisement. Accepté par le Conseil des Etats en juin, le projet est entre les mains de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du National (CEATE-N). Le projet devrait être soumis au plénum le printemps prochain.

Président de la CEATE-N pendant la législature qui vient de se terminer, Jacques Bourgeois (PLR/FR) souligne qu'il n'est pas question de réduire la surface de la forêt ni de remettre en question ses trois fonctions principales (protectrice, économique et sociale). «L'idée est de contenir la forêt dans un périmètre donné et de pouvoir défricher sans compenser si elle se développe au-delà.»

Le développement des surfaces boisées a un impact sur le paysage, avec la disparition des clairières et des pâturages boisés. Cette harmonisation a un impact négatif pour la biodiversité avec des espèces animales et végétales qui ne se développent qu'en zone mixte. La propagation de la forêt n'est pas non plus souhaitable pour la protection contre les crues, d'où des programmes d'assainissement spécifiques. «Cela impose des surfaces de compensation qui ne sont quasiment plus disponibles, avec une forte pression sur les zones agricoles», reprend Jacques Bourgeois, qui est aussi directeur de l'Union suisse des paysans.

Le rôle de puits de carbone des forêts évoqué dans le cadre des ob-

jectifs du protocole de Kyoto ne devrait guère être modifié par un ralentissement de la croissance de la forêt. Selon une estimation basée sur l'IFN 3, les forêts suisses stockent un demi-million de tonnes de CO₂. C'est 1% du total des émissions totales produites en Suisse en 2009 (51,84 millions de tonnes).

Dans ce contexte, le principe d'un assouplissement des conditions du défrichement devrait passer la rampe au National. «La principale question ouverte est de savoir si cette flexibilisation sera réservée aux régions qui connaissent une croissance de leur surface forestière ou si elle sera étendue à tout le pays», détaille Jacques Bourgeois.

Le Valais a anticipé la modification de la loi fédérale. «Cela va consolider notre pratique, précise Olivier Guex. Au vu de la progression constante de la forêt, cela fait plusieurs années qu'on ne reboise plus. L'argent qu'on encaisse lors des défrichements est affecté pour défricher une deuxième fois, là où la friche se développe au détriment de la biodiversité. Malgré cela, la forêt continue à gagner du terrain.»

Olivier Guex et Jacques Bourgeois ne voient qu'une solution pour freiner la progression de la forêt: renforcer le soutien aux paysans de montagne en créant des incitations pour exploiter des surfaces non rentables par le biais de la politique régionale et de la politique agricole. «L'agriculture ne fournit pas seulement des biens de consommation, souligne l'élu libéral-radical. Selon son mandat constitutionnel, elle est aussi ga-



rante de l'entretien du paysage et d'une occupation décentralisée du territoire.»

Soumise à une pression de plus en plus forte sur le Plateau (lire ci-dessous), la forêt pose des questions qui doivent être intégrées dans une réflexion globale sur les fonctions territoriales. Avec une variable à ne pas sous-estimer: les

Suisses tiennent à leurs forêts, comme l'a montré en avril dernier un sondage commandé par plusieurs organisations de défense de la nature. Neuf personnes sur dix ne veulent pas déboiser pour étendre les zones à bâtir. Trois sur quatre sont opposés à l'idée d'abolir le devoir de reboisement en compensation d'une zone défrichée.

En bonne santé, mais vieillissante

La Suisse entretient une relation privilégiée avec ses forêts. La loi fédérale qui garantit sa protection est entrée en vigueur en 1876, deux ans après l'inscription du principe dans la Constitution fédérale. Ce nouveau cadre légal, inédit en Europe, visait à assurer la durabilité des ressources en bois et à permettre le reboisement des régions de montagne. Avec succès: plusieurs vallées exposées aux chutes de pierres, glissements de terrain et avalanches se sont progressivement repeuplées. En 1897, le peuple suisse décida d'étendre leur dans la Constitution la protection des forêts à l'ensemble du territoire suisse – et non plus aux seules «régions élevées». Cette modification a donné lieu à la rédaction d'une nouvelle loi sur les forêts, entrée en vigueur en 1902.

Le développement de l'urbanisation en Suisse depuis la Seconde Guerre mondiale s'est fait en grande partie au détriment des surfaces agricoles. Des défrichements destinés à agrandir les zones à bâtir n'ont été autorisés que dans de très rares cas et à des conditions très

strictes. Exprimée en 1975 dans le cadre de la Conception globale d'une politique suisse en matière d'économie des forêts et du bois, la crainte de voir disparaître des forêts entières pour laisser la place à des quartiers d'immeubles ne s'est pas vérifiée. La loi fédérale sur les forêts a été révisée en 1991 avec une nouvelle ordonnance d'application l'année suivante. Les deux textes tiennent compte des différentes réglementations introduites durant la seconde moitié du XXe siècle en matière d'environnement, d'aménagement du territoire et de protection de la nature et du paysage.

La forêt recouvre désormais 31% du territoire suisse et recense 495 millions d'arbres (pousses ayant atteint 12 centimètres de diamètre à hauteur de poitrine). Malgré l'ouragan Lothar, la sécheresse de 2003 et plusieurs attaques de bostryches, elle reste globalement en bonne santé. Un bémol: elle vieillit. En l'absence de coupes suffisantes, les jeunes arbres peinent à se faire une place au soleil.

P.-E. B

A Berne, un défrichement historique?

> «Waldstadt Bremer» prévoit de raser 34 hectares de forêt proches du centre de la capitale pour accueillir au moins 6000 habitants. Le feu vert tarde

A Berne, ce serait le chantier du siècle. Le projet «Waldstadt Bremer» prévoit la création d'un nouveau quartier de 43 ha – dont 34 ha pris sur la forêt – pour accueillir entre 6000 et 8000 habitants à dix minutes à pied du centre-ville. L'idée, soutenue par un comité pré-

sidé par la conseillère nationale socialiste Ursula Wyss, marie urbanisme et développement durable avec la couverture de l'autoroute A1 par un parc public. «On réparerait le crime qu'a constitué la construction de l'autoroute dans ce secteur dans les années 1960», souligne Yorick Ringelsen, architecte associé du bureau Bauart, chargé du projet.

Compenser le défrichement

L'étude de faisabilité est sous toit depuis le printemps dernier. Elle prévoit un montant de 10 millions de francs pour compenser le défrichement de la surface boisée. «Selon le bureau cantonal de la forêt, une compensation de 50% de la surface défrichée est obligatoire, reprend

l'architecte. Cette mesure sera complétée par un autre 50% composé d'amélioration dans la forêt existante, de mise en valeur d'espaces verts dans le quartier et au-delà.»

Pour pouvoir aller de l'avant, le comité de soutien espère le feu vert de l'exécutif de la ville de Berne. «Nous attendons une réponse pour le début de l'année 2012, précise Yorick Ringelsen. Si elle est positive, nous mettrons en route les instruments de planification afin de poser les bases d'une votation populaire. Mais rien ne sera joué pour autant. On s'attend à des recours, même jusqu'au Tribunal fédéral.» La section locale de l'UDC a déjà indiqué qu'elle lancerait une initiative pour combattre

la planification si la ville entrait en matière.

«Un cas unique»

S'il aboutit, le projet «Waldstadt Bremer» ferait exploser les chiffres du défrichement. En 2010, 338 décisions cantonales et fédérales (pour les routes nationales et voies ferrées) ont permis de couper 154 ha de forêt, soit 19 ha de plus que la moyenne de ces dix dernières années. Y a-t-il un risque de créer un précédent? «Cela devrait rester un cas unique en Suisse, estime Yorick Ringelsen. Je ne connais pas d'autres sites qui présentent autant d'atouts, à proximité immédiate de toutes les infrastructures de transport.» P.-E. B.